

Norgeat section Miglos le 12 mars 1869

L'adjoint au maire de Miglos & Messieurs  
le Préfet de L'Arriège

Messieurs le Préfet

Vous n'ignorez pas Messieurs le Préfet que les habitants de Norgeat section de la Commune de Miglos ont fait construire depuis mil huit cent cinquante leur église leur presbytère sans jamais demander des secours au gouvernement, ni sans avoir jamais pu rien obtenir du département, ni de la commune. Leur Église a été origée en succursale, grâce aux bontés de vos prédécesseurs, et la population est heureuse de pouvoir assister aux offices divins, chose dont elle était privée le plus souvent, à cause de la grande quantité de neige qui tombe dans notre contrée et au elle sejourne par pendant les six mois de l'année. Jamais les habitants n'oublieront tous les bienfaits qu'ils doivent au gouvernement, et ils seroient heureux de lui en donner des preuves.

Maintenant Messieurs le Préfet la section de Norgeat est obérée à cause des sacrifices qu'elle s'est imposés pour toutes ses constructions, achats de jardins et cimetières qu'elle ne possède que grâce à ses souscriptions volontaires.

Cependant elle est dans l'obligation de faire construire des fontaines, faute de quoi le village n'étant alimenté que par un petit ruisseau gelé pendant deux ou trois mois de l'hiver, ils sont exposés à perdre leurs bestiaux, l'accident que nous avons à dix fois tous les ans, et pour ne pas nous y exposer, nous sommes obligés de faire chauffer l'eau pour abreuver notre bétail. Pour éviter tous ces inconvénients, nous nous sommes empressés de faire faire par un homme de l'art un plan et devis estimatif qui s'élève à la somme de mille dix huit francs, sans compter deux cent mètres de canal à découvrir que nous avons presque déjà terminés, et qui n'est pas porté sur le devis.

Des habitants devant ci-dessus inscrits et signés offrent

1<sup>o</sup> la somme de 1000 fr. 2<sup>o</sup> toutes les autres journées de manœuvre à faire, relevant à la somme de 1000 fr. 3<sup>o</sup> à fournir toute la pierre nécessaire, et autres œuvres à payer.

Les ouvrages occasionnés par le percement du fossé ou devant être pris les tuyaux sur un parcours de  
quatre-vingt mètres appartenant à ces <sup>travaux</sup> propriétaires vicieux, tout cela a été estimé 1018  
mille de huit francs. Voyez quel dévouement.

Il manque encore deux cent ou trois cent francs pour l'achat et le placage d'un des  
abreuvoirs en pierre, indispensables dans un village d'éleveurs de bétail et sans autre industrie.

Nous sommes dans l'impossibilité d'avoir de l'argent dans la section, la commune  
s'est toujours refusée de nous venir en aide, même dans cette circonstance, malgré votre invitation  
nous contribuons à leurs charges et nous n'avons jamais participé à aucun bénéfice. tous les  
revenus profitent à la section du chef-lieu. les autres hommes jouissent déjà du bienfait des fontaines.

Nous devons donc avoir recours à vous Monsieur le Préfet, pour nous accorder cette somme,  
ou tout au moins une partie. Il n'y a que vous qui puissiez nous la faire obtenir,  
Nous savons que vous êtes bon et empressé à faire du bien à tous vos administrés, d'abord  
en tout, et surtout lorsqu'il s'agit de ce qui fait l'objet de nos demandes.

Veuillez, nous vous en prions, jeter un coup d'œil favorable à notre fâcheuse  
situation, et alors nous aurons la certitude qu'un secours arrivera.

Daignez agréer par mon organe l'assurance du dévouement de tous les  
habitants ainsi que de leur respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Préfet

vos très humble et obéissant serviteurs,

L'adjoint au Maire d'Azé

Luzet